Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Développement de la mobilité active sur le territoire

Porteur du projet : Communauté de communes Terres des Confluences

Ensemble des communes de la CC TDC

Subvention FEADER de 51 664,74€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 21/12/2022

La Communauté de communes Terres des Confluences couvre un territoire de 22 communes sur lequel, les axes de communication majeurs se structurent en parallèle de la Garonne et du canal latéral :

- l'autoroute A62 (avec l'échangeur de Castelsarrasin),
- la voie ferrée (gares sur Castelsarrasin, Moissac et La Ville Dieu du Temple),
- et la RD813 qui offre une alternative à l'autoroute.

Ce réseau dense sert avant tout une logique de structuration interrégionale, permettant de relier les différents pôles régionaux (Bordeaux, Toulouse, Montauban et Agen).

La mobilité est donc un enjeu fort sur le territoire ; les élus ont souhaité traiter en priorité cet enjeu dans le cadre de leur mandat 2020-2026, en lien avec les démarches **de PCAET** (Plan Climat Energie territorial) et de PLUi-H engagés.

*La part modale de la voiture est largement majoritaire avec un taux d'environ 82% pour les déplacements domicile-travail. Tandis que pour ce même type de trajet, la part **modale des mobilités actives est faible** : 2,2% pour le vélo et 5,7% pour la marche à pied. La part des transports en commun est également très faible (environ 2%) en raison d'une offre limitée sur le territoire.*

Le développement des mobilités actives est cependant propice sur le territoire, avec la présence d'axes structurants pouvant être supports de cheminements doux (canal latéral à la Garonne et sa vélo voie verte, Garonne, Tarn, chemin de St Jacques de Compostelle, route d'Artagnan) et de 3 gares au fort potentiel pour le développement de l'intermodalité.

En développant les mobilités cyclables et piétons, différents enjeux sont ainsi traités :

- **Environnementaux,** avec la réduction des émissions polluantes ;
- **Economiques, avec un effet favorable sur** le budget des ménages et la revitalisation des centres-villes/bourgs ;
- **Sociaux**, avec un impact favorable sur la santé et les échanges sociaux.

Dans le cadre de cette opération, les dépenses de la demande d'aide LEADER ont concerné les frais salariaux de la chargée de mission mobilité sur une période de 20 mois (mai 2022 - février 2024) ainsi que le financement d'une étude globale mobilité.

Le projet a été lauréat de l'Appel à Projet AVELO2 lancé par l'ADEME en mars 2021.

Cette politique de mobilité vise **l'élaboration d'un schéma des modes actifs sur le périmètre intercommunal** avec comme objectifs :

- une interconnexion des itinéraires doux entre les 22 communes mais aussi avec les communes limitrophes ;
- les déplacements entre centre-ville/centre-bourg, ainsi que vers les divers équipements (gares, parkings de covoiturage, base de loisirs de Saint-Nicolas de la Grave ; piscine intercommunale, centres commerciaux, zones d'activités…). Pour une réelle efficacité, l'enjeu est d'éviter les discontinuités/ruptures dans les itinéraires de déplacement.

Ces enjeux concernent toute la population (habitants, professionnels, touristes…).

AVELO2

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°5 « Adapter des systèmes de mobilités et déplacements pour la population en encourageant les modes de transports alternatifs et en privilégiant les échanges selon les axes les plus fragiles » :

5.2 - Équipement pour le développement des formes collectives de mobilité et la mobilité durable

- Soutien aux projets innovants proposant des solutions de mobilités alternatives ou visant des actions de mutualisation des usages et services TIC.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (avenant en date du 13/03/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**110 238,02 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**51 664,74 €**
Autre cofinanceur : → ADEME (axes 1 et 4)	36 525,66 €
Autofinancement	22 047,62 €